Malaisie : les communautés autochtones rejettent la certification du bois

Les communautés locales de toute la Malaisie rejettent la tentative du pays de « verdir » son industrie du bois. Au cours de la rencontre de la COP-7 à la Convention sur la biodiversité biologique qui s'est tenue en Malaisie en février dernier, les représentants de 253 populations autochtones habitant les forêts ont présenté une déclaration où le plan du Conseil malais pour la certification du bois, MTCC, est accusé d'avoir causé, et de continuer à causer, une marginalisation croissante de leurs communautés.

La campagne récemment lancée est en cours, et les signatures additionnelles d'autres communautés qui contestent le MTCC continuent d'affluer.

La Malaisie est le plus grand exportateur du monde de bois tropical et de produits de bois. Malheureusement, ce bois provient de forêts qui ont été gravement surexploitées pendant des années. D'après les données de la FAO, dans la décennie 90 la Malaisie perdit 2,7 millions d'hectares de forêts, soit 13,4 pour cent de la surface boisée du pays. Une déforestation « légale » (c'est-à-dire un « changement d'affectation » des forêts) de 3,9 millions d'hectares est maintenant prévue. Plus grave encore est le manque de reconnaissance des droits des populations autochtones et de celles habitant les forêts. En effet, l'extraction est effectuée, sans consultation préalable adéquate, dans des forêts dont les gens dépendent pour leur survie.

L'organisation responsable de la campagne en question est JoangoHutan, le réseau des peuples autochtones et des ONG pour les questions forestières de la Malaisie, et elle a distribué de l'information sur le MTCC et sur la politique forestière malaise dans des centaines de villages où les certificateurs du MTCC n'étaient jamais passés.

La déclaration des communautés autochtones souligne : « Il y a en Malaisie une diversité de groupes ethniques autochtones. Nous habitons pour la plupart dans les régions intérieures et dépendons de la forêt et de ses ressources dans nos territoires traditionnels ou adat. Nos terres natales forestières sont la source de nos histoires, nos cultures et nos identités. »

Les communautés déclarent ensuite : « Il est clair que le but du MTCC est de trouver la manière de vendre notre bois, alors que notre mission est de protéger nos forêts et d'assurer les moyens de subsistance et les intérêts des nôtres, car nous vivons dans les forêts, nous dépendons d'elles, et c'est d'elles que provient notre identité spirituelle et culturelle. »

« L'exploitation forestière apporte beaucoup de problèmes à nos populations. Elle dégrade l'environnement, pollue l'air et les rivières, ruine nos moyens de subsistance, menace notre santé, provoque des glissements de terrain et des coulées de boue par lesquels se perdent des vies et des propriétés, et peut nous condamner à la réinstallation involontaire et à l'oppression. Pourtant, la conséquence la plus grave de l'exploitation forestière pour les populations autochtones est la perte de nos droits sur nos terres ancestrales. Invariablement, des droits d'exploitation sont accordés à des étrangers sans notre consentement préalable et bien informé. »

Le MTCC a été établi en 1998, après plus d'une décennie de critiques sévères de la part d'organisations malaises et internationales contre la politique forestière malaise et contre la violation des droits des peuples autochtones. « La Malaisie voulait redonner vie à ses exportations de bois en Europe, où le commerce avait souffert en raison de la perception que ces produits ne venaient pas de forêts bien gérées », a expliqué le ministre malais des Industries de Base, Dr. Lim Keng Yaik. Aujourd'hui, plus de 4 millions d'hectares sont certifiés par le MTCC comme étant « gérés de façon durable ».

Plusieurs organisations malaises, sociales, environnementales et communautaires, avaient été invitées à participer dans ce processus en 1999. Sur ces ONG, les quatorze qui constituent le réseau JoangoHutan ont maintes fois demandé que le MTCC soit modifié de manière à garantir que le système de certification malais puisse être considéré comme crédible. Leurs inquiétudes ont été ignorées, et JoangoHutan s'est donc retiré des négociations en juillet 2001.

L'absence de reconnaissance des droits des peuples autochtones a toujours été l'un des aspects les plus critiqués du MTCC.

« Le MTCC ne reconnaît ni ne protège les droits des peuples autochtones sur leurs terres traditionnelles [...] Si le MTCC avait l'honnête intention de garantir la survie sociale et culturelle des communautés autochtones, il devrait arrêter toute exploitation forestière dans les terres traditionnelles des peuples autochtones jusqu'à ce que les normes les plus strictes de certification du bois aient été établies », ont écrit les communautés.

Ces critiques ont été confirmées par le directeur du MTCC, Harnarinder Singh. Dans une déclaration au journal d'information sur la toile Malaysiakini, il a dit que la reconnaissance des revendications des autochtones sur les terres traditionnelles exigerait la refonte des lois du pays, qui ne reconnaissent pas à cette date l'existence de ces droits coutumiers. « Puisque le conseil ne peut fonctionner que dans les limites de la législation actuelle, il serait injuste de lui attribuer la responsabilité de ces réclamations », a-t-il ajouté.

La déclaration des communautés malaises se termine par un rejet catégorique du MTCC, et par l'exigence de modifications essentielles avant qu'il puisse être considéré comme un mécanisme crédible pour la certification de l'exploitation forestière durable. « Nous ne pouvons pas accepter le système de certification de bois du MTCC. Pour que nous acceptions un système certifiant que le bois a été récolté de façon respectueuse de l'environnement et de la société, ce système doit remplir les conditions minimales suivantes :

- Nos droits sur nos territoires traditionnels doivent être reconnus et garantis.
- Tous les principes et critères du FSC doivent être appliqués, sans atténuation des indicateurs et vérificateurs par l'insertion de clauses permettant que ces normes soient « conditionnées à la législation nationale existante ».
- L'équipe de conseillers et de certificateurs doit inclure des représentants crédibles des peuples autochtones.
- Il est d'importance fondamentale d'obtenir, préalablement à la désignation d'un quelconque territoire ancestral autochtone pour l'exploitation forestière, le consentement en connaissance de cause des communautés concernées par l'exploitation proposée. »

Nils Hermann Ranum, Rainforest Foundation Norway. Article fondé sur la déclaration de JoangoHutan et les Communautés autochtones malaises, "Reject the MTCC timber certification scheme", 19 février 2004, et l'article paru à la même date sur http://www.malaysiakini.com

